



ADMINISTRATION

AM_2024_21

Arrêté municipal

Permis de stationnement d'une grue

Rue du Calvaire, Froidefontaine

Le Maire de Mignovillard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande présentée par l'entreprise 2L TERRASSEMENT, sise 9 rue de la Citadelle à Gillois (39250), en date du 1^{er} avril 2024 qui souhaite procéder à des travaux de grutage en occupant temporairement le domaine public au droit du 14, rue du Calvaire, Froidefontaine à Mignovillard,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le vendredi 19 avril 2024, l'entreprise 2L TERRASSEMENT, sise 9 rue de la Citadelle à Gillois (39250), est autorisée à procéder au stationnement d'une grue de chantier sur le domaine public, au droit du 14, rue du Calvaire, Froidefontaine pour procéder à des opérations de grutage.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : la grue stationnera sur le domaine public, à l'intersection des rues du Calvaire et du Martinet,
- circulation : interdiction de circulation dans la partie concernée de la rue du Martinet (mise en impasse, côté lieu-dit Le Martinet),
- sécurité : le chantier devra être signalé, de jour comme de nuit, au moyen de panneaux et cônes réfléchissants, en particulier pour indiquer les limites de l'emplacement de la grue afin d'éviter toute collision.

Article 3 : La signalisation du chantier devra être mise en place par le pétitionnaire.

Article 4 : L'entreprise 2L TERRASSEMENT devra prendre soin du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 5 : M. le Maire de Mignovillard, M. le Commandant de la brigade de gendarmerie et l'entreprise 2L TERRASSEMENT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 13 avril 2024

Le Maire,
Florent SERRETTE
